

**N° d'ordre : 05**

**N° délibération : 2024.243.SP**

# CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

**Séance Plénière du lundi 11 mars 2024**

**Formation professionnelle en Nouvelle-Aquitaine : Stratégie  
régionale 2024-2028**

## **Synthèse**

Compétence fondamentale des Régions depuis 1983, la formation professionnelle a toujours été considérée par la Région Nouvelle-Aquitaine comme un puissant levier de développement, tant individuel que collectif. En 2023, la Région consacrait plus de 290 M€ à l'information, l'accompagnement, la formation, l'insertion et l'évolution professionnelle de près de 65 000 chercheurs d'emploi et salariés Néo-aquitains.

Les évaluations relatives à l'action menée par la Région, dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2023 notamment (cf. bilan du Pacte), ont relevé des impacts très positifs sur l'accès à la qualification et l'insertion des chercheurs d'emploi les plus vulnérables sur le marché du travail.

En déclinaison du CPRDFOP Nouvelle-Aquitaine 2023-2028 adopté récemment, il s'agit désormais pour la Région de préciser ses objectifs et moyens d'actions en matière de formation professionnelle sur les 5 prochaines années au travers d'une stratégie régionale renouvelée.

Ce renouvellement est à situer dans un contexte socio-économique évolutif (reprise du chômage après une très forte baisse), contrasté (fortes tensions sur le recrutement des entreprises, chômage structurel et précarisation accrue des chercheurs d'emploi) et incertain ainsi que dans un contexte de réforme dans les

domaines de l'emploi et de la formation (loi pour le plein emploi, création de France travail, réforme de la VAE).

A ce titre, la Région considère la formation comme un levier permettant non seulement de lutter contre le chômage, de répondre aux besoins en compétences et qualifications professionnelles de l'économie et des territoires mais également de réduire la pauvreté et les inégalités.

A l'appui des concertations menées pour l'élaboration du CPRDFOP Nouvelle-Aquitaine 2023-2027 et des évaluations des dispositifs régionaux de formation et d'emploi conduites ces dernières années, la Région poursuivra prioritairement et déclinera opérationnellement dans une ambition de formation tout au long de la vie professionnelle des Néo-aquitains quatre objectifs :

- Améliorer l'accès à la formation et à la qualification
- Proposer des formations professionnelles qui répondent aux besoins d'aujourd'hui et aux défis de demain
- Sécuriser les parcours de formation professionnelle
- Favoriser l'insertion et l'évolution professionnelle

La Région vise sur la période 2024-2028 la formation d'au moins 60 000 chercheurs d'emploi et salariés par an. Elle portera une attention particulière au maintien et à l'amélioration des taux de certification et d'insertion dans l'emploi observés actuellement à l'issue des formations qualifiantes (respectivement 80% et 65%), à la qualité des formations proposées ainsi qu'à la satisfaction des stagiaires.

Pour y parvenir, la Région reconduira des dispositifs ayant démontré leur efficacité (ex. Habilitations de service public), confortera des actions pertinentes (ex. Espaces Régionaux d'Information de Proximité), renforcera ses modes d'intervention (ex. territorialisation) et portera des actions nouvelles (ex. cumul RSA/Revenu de formation en lien avec les Conseils Départementaux).

Sur les cinq prochaines années, le déploiement de la stratégie régionale de formation professionnelle s'inscrira dans les ambitions de la feuille de route Neoterra. Il s'appuiera sur le FSE+ 2021-2027 de l'Union Européenne avec laquelle la Région partage l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale, ainsi que sur les concours financiers de l'Etat avec lequel elle partage les objectifs de formation des personnes les plus éloignées de l'emploi et de réduction des tensions de recrutement au travers d'un nouveau Pacte régional d'investissement dans les compétences pour la période 2024-2027.

## **Incidence Financière Régionale**

353 M€ d'AE et 260 M€ de CP sont inscrits au BP 2024 pour le financement des actions relevant de la stratégie régionale de formation professionnelle. D'autres inscriptions budgétaires sont à prévoir sur les prochains budgets primitifs.

En recette, la Région pourra s'appuyer sur le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2024-2027 (cf. contribution Etat de 80 M€ au titre de l'année 2024) ainsi que sur le programme FEDER-FSE+ 21-27 (cf. contribution Europe de 80 M€ au titre des objectifs en faveur de l'orientation et de la formation sur la période 2021-2027).

## **Autres Partenaires mobilisés**

Réseau régional pour l'emploi dont les communes, les intercommunalités et les départements, France Travail, opérateurs de formation, branches professionnelles, OPCO et entreprises, associations.

---

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

## SEANCE PLENIERE DU LUNDI 11 MARS 2024

**N° délibération : 2024.243.SP**

N° Ordre : **05**

Réf. Interne : 3367652

A - ECONOMIE ET EMPLOI

**A10 - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

**110A - Qualifier pour répondre aux besoins de compétences de l'économie et des territoires**

### **OBJET : Formation professionnelle en Nouvelle-Aquitaine : Stratégie régionale 2024-2028**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L4221-1 ;

Vu le Code du travail et notamment les articles L6111-1 et L6211-1 ;

Vu la délibération n°2022.950.SP de la séance plénière du 20 juin 2022 relative au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),

Vu la délibération 2023.1727.SP du Conseil Régional en date du 16 octobre 2023 approuvant le Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle ;

Vu l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER),

Vu la commission n° 3 "Formation professionnelle, Emploi, Apprentissage" réunie et consultée,

En 2023, les marchés du travail national et régional bénéficient d'une situation plutôt favorable avec des niveaux de chômage inédits. Si le taux de chômage en Nouvelle-Aquitaine affiche des niveaux particulièrement bas (6,5% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023) et inférieurs au taux national (7,4%), les difficultés de recrutement ont atteint elles aussi des niveaux records en 2023 (70% des recrutements envisagés l'an dernier par les employeurs de Nouvelle-Aquitaine étaient jugés difficiles voire très difficiles). De telles dynamiques ne sauraient masquer d'autres réalités particulièrement préoccupantes comme la résistance d'un chômage structurel avec près de 45% des demandeurs d'emploi de Nouvelle-Aquitaine inscrits à France Travail depuis plus d'un an ou bien la situation des 780 000 néo-aquitains vivant aujourd'hui sous le seuil de pauvreté (cf. rapport du CESER de mars 2023 « Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine »).

A ce titre, la Région considère la formation comme un levier permettant non seulement de lutter contre le chômage, de répondre aux besoins en compétences et qualifications professionnelles de l'économie et des territoires mais également de réduire la pauvreté et les inégalités.

A l'heure de l'accélération du changement climatique et de ses nombreuses répercussions sur la nature, les économies et les modes de vie, de la réaffirmation d'ambitions de souveraineté économique, énergétique et de réindustrialisation, du développement de l'intelligence artificielle et des craintes qu'il suscite sur le devenir de nombreux emplois, la formation professionnelle prend également tout son sens. En effet, choisir son métier et sa formation, développer ses compétences et acquérir une certification deviennent des choix cruciaux non seulement pour permettre aux individus de s'émanciper, de trouver un emploi et d'évoluer professionnellement mais également pour accompagner l'adaptation rapide des sociétés et de leurs économies aux effets des révolutions écologiques, technologiques et numériques qu'elles connaissent aujourd'hui.

Le contexte de la formation professionnelle est également marqué par des réformes nationales importantes : la création de France Travail, l'organisation du Réseau pour l'emploi, la réforme de la VAE ou encore la réforme de la voie professionnelle.

Dans cette période singulière, marquée par une succession de crises inédites (crise Covid, crise climatique et énergétique), la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat en région, les autorités académiques et les partenaires sociaux ont fait le choix de placer l'humain, les femmes et les hommes de Nouvelle-Aquitaine au cœur des politiques régionales d'orientation et de formation professionnelle lors de l'élaboration du CPRDFOP 2023-2028.

La formation professionnelle est une compétence fondamentale exercée par les Régions depuis 1983 et la Région Nouvelle Aquitaine l'a résolument investie comme source de richesse et de développement pour ses territoires. En 2023, la Région consacrait plus de 290 M€ à l'information, l'accompagnement, la formation, l'insertion et l'évolution professionnelle de près de 65 000 chercheurs d'emploi et salariés Néo-aquitains.

Entre 2020 et 2023, plus de 200 000 néo-aquitains (lycéens, chercheurs d'emploi, salariés en reconversion professionnelle...etc.) ont bénéficié d'au moins un service ou d'une action dans l'un des 43 bassins d'emploi de la région couvert par un Espace Régional d'Information de Proximité (ERIP). Beaucoup d'entre eux ont trouvé ou retrouvé un chemin vers un métier, une formation, une reconversion ou un emploi avec l'appui des professionnels qui, en coordination, accueillent et informent en proximité.

Sur la période 2019-2023, ce sont plus de 220 000 Néo-aquitains qui ont pu se former dans l'un des dispositifs financés par la Région. Les évaluations qui ont été conduites ont relevé un taux de sortie positive (insertion dans l'emploi et formation complémentaire) de près de 70% à six mois et de près de 80% à 12 mois à l'issue d'une formation qualifiante. Le taux de certification atteint 82% au terme des formations qualifiantes.

Sur cette même période, pour amplifier son action en faveur des chercheurs d'emploi les plus fragiles (demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, allocataires du RSA, travailleurs handicapés, ...), la Région s'est engagée aux côtés de l'Etat, en contractualisant le Pacte régional d'investissement dans les compétences. Grâce à ce partenariat, la Nouvelle-Aquitaine était, en 2022, la Région où la sur représentation de ces publics dans les entrées en formation était la plus forte de France avec un taux de 79% contre une représentation de ces publics dans la demande d'emploi de 68%.

La formation professionnelle constitue pour la Région, un levier puissant de développement pour favoriser l'émancipation, l'insertion et l'évolution des Néo-Aquitains tout au long de leur vie professionnelle, répondre à court, moyen et long terme aux besoins collectifs de la société : besoins de compétences et de qualifications professionnelles dans l'économie et les territoires, anticipation et accompagnement des transitions énergétique et écologique et du progrès technologique, souveraineté

énergétique, économique et réindustrialisation, nouvelles mobilités mais également lutte contre le chômage, la pauvreté et les inégalités.

Cadre stratégique et d'action pour les cinq prochaines années, la stratégie régionale pour la formation professionnelle fixe l'ambition de la Région autour de plusieurs principes d'action :

- L'usager au cœur des préoccupations par la prise en compte de ses attentes et ses besoins
- La lutte contre toutes formes de discriminations et le renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la formation
- La réactivité pour une adaptation permanente
- Une action de proximité engagée à travers tout son territoire pour l'égal accès de tous les Néo-aquitains à la formation
- La fédération des acteurs et la permanence du dialogue
- L'innovation et l'expérimentation
- Un processus dynamique de construction des besoins de formation
- L'exigence de résultat et de qualité des formations
- La lisibilité et la visibilité de l'action régionale en matière de formation professionnelle

Alors que la prise en compte de chaque situation individuelle et de chaque territoire met en évidence la nécessité d'une formation professionnelle accessible à tous, l'action régionale visera à soutenir l'ensemble des actifs de Nouvelle-Aquitaine, notamment des chercheurs d'emploi qu'ils soient inscrits ou non à France Travail, et des salariés. Une attention particulière sera portée aux personnes éloignées de l'emploi, peu ou pas qualifiées, en difficulté d'insertion et d'apprentissage, en situation de précarité, résidant en Quartier Politique de la Ville ou en Zone de Revitalisation Rurale, ainsi qu'aux personnes en reconversion professionnelle.

La Région s'engage également dans cette nouvelle stratégie avec une ambition de résultats. Ainsi, pour les cinq prochaines années, elle se fixe pour la formation d'au moins 60 000 actifs par an dont 50 000 chercheurs d'emploi avec l'appui de nouveau du Pacte régional d'investissement dans les compétences. La Région s'attachera à maintenir un taux de certification de l'ordre de 80% et un taux d'insertion dans l'emploi d'au moins 65%.

Pour atteindre ces résultats, la Région Nouvelle-Aquitaine articulera son action en cohérence avec le CPRDFOP 2023-2028 autour de quatre objectifs prioritaires :

- Améliorer l'accès à la formation et à la qualification professionnelle pour permettre aux Néo-aquitains d'être acteurs de leurs choix.
- Proposer des formations professionnelles qui répondent aux besoins d'aujourd'hui et aux défis de demain et participent à la cohésion et au développement de la région.
- Sécuriser les parcours de formation professionnelle pour favoriser la réussite et l'épanouissement personnel.
- Faciliter l'insertion et l'évolution professionnelle afin de lutter contre le chômage et d'apporter une réponse aux besoins du marché de l'emploi au plan régional.

Pour déployer sa stratégie, la Région entend se fixer également des objectifs transversaux comme autant de conditions de réussite.

## **Améliorer l'accès à la formation et à la qualification professionnelle**

La réussite d'une formation procède de choix professionnels éclairés et accompagnés dans le cadre d'une orientation inscrite dans un parcours tout au long de la vie permettant aux individus d'être acteur de leurs choix. Elle repose également sur un accès à la formation sécurisé. Cependant et malgré une amélioration sensible depuis 2017, l'accès des chercheurs d'emploi à la formation professionnelle demeure complexe et entravé. Pour l'améliorer, la Région qui n'a pas la responsabilité de l'accompagnement des chercheurs d'emploi, s'engage à mettre en place des réponses adaptées et à fédérer les acteurs dans ce domaine.

Ainsi, la Région s'attachera à favoriser un égal accès des Néo-aquitains à la formation en tous points du territoire par la mise à disposition d'une information sur la formation simplifiée, valorisante, actualisée et adaptée à chacun. Il s'agira également de sécuriser l'accès à la formation par un accompagnement dans l'élaboration des projets professionnels et une implication plus forte des acteurs au plan régional et territorial.

Pour ce faire, **la Région entend améliorer l'information pour rendre la formation plus attractive.** Elle poursuivra et accentuera les démarches engagées dans le cadre du **Plan régional de mobilisation pour l'accès à la formation adopté en décembre 2020.**

Il s'agira d'abord d'intensifier **la promotion de la formation auprès du grand public** engagée depuis 2021 dans le cadre de la campagne de communication #Ma formation mon emploi. Ainsi, la Région développera une stratégie de communication vers les usagers pour leur mettre à disposition les outils pour s'informer (individuellement ou collectivement, à distance ou en présentiel...), pour se projeter dans un métier et pour s'inscrire sur une action de formation. Cette amélioration de la visibilité de l'offre de formation s'appuiera sur **Cap métiers Nouvelle-Aquitaine**, expert de l'information sur l'offre de formation et développeur des outils de mise en relation entre offre et demande de formation. Elle se fera aussi en lien étroit avec les acteurs du **Réseau pour l'emploi.** **Le renforcement de l'attractivité de la formation** nécessite, en outre, de présenter les offres de formation de manière lisible, attractive et pédagogique dans une approche « usager ». Le recueil des attentes et des besoins des usagers sera central pour construire et faire évoluer l'offre de formation régionale mais aussi les contenus de communication utilisés au travers notamment de la mise en place d'un baromètre des aspirations.

Enfin, en termes de maillage territorial, **la consolidation des Espaces Régionaux d'Informations de Proximité (label ERIP)** confirme la volonté de la Région Nouvelle-Aquitaine d'offrir à tout néo-aquitain, quelle que soit sa situation personnelle et professionnelle, un espace de proximité à l'échelle du bassin d'emploi lui permettant d'obtenir un premier niveau d'informations sur la formation, les métiers, l'emploi, la création d'activité. **Il en est de même pour la VAE avec le déploiement d'une offre de Points Régionaux Conseils (PRC)** dans le contexte de mise en place de France VAE.

La Région a engagé depuis plusieurs années des **partenariats constructifs avec des structures en charge de l'insertion et de l'emploi des chercheurs d'emploi** (France Travail, Missions Locales, Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, Conseils départementaux, Cap emploi,...) qu'elle va conforter. La contractualisation avec ces partenaires (conventions d'objectifs, accords-cadres, conventions financières) portera une priorité sur **le développement de l'accès aux formations** financées par la Région et sur le **renforcement des synergies** aussi bien à l'échelon local que régional. La Région poursuivra également la **diversification de ses interlocuteurs** pour diffuser

plus largement l'information, en se rapprochant notamment des structures d'insertion par l'activité économique, des structures de l'économie sociale et solidaire, des CCAS, des centres sociaux, des associations caritatives qui sont autant de relais auprès des publics éloignés de l'emploi. Dans ce cadre, et dans un principe d'amélioration continue des pratiques, de qualité des processus d'accès à la formation et de réduction des délais d'entrée en formation, **un règlement et un guide pour l'accès à la formation seront élaborés**, à partir d'une enquête usagers et d'un recueil de bonnes pratiques.

**La Région a également donné la possibilité aux néo-aquitains de s'auto-positionner** sur la formation de leur choix. Après une phase d'expérimentation, cette modalité d'accès à la formation a été généralisée et a connu une forte croissance en 2023 pour représenter 11 % du total des personnes entrées en formation sur l'année écoulée. Il s'agira de suivre l'évolution des candidatures, leurs volumes, leurs typologies pour en apprécier la portée mais aussi pour favoriser la consolidation de cette modalité d'accès à la formation.

Par le renouvellement du dispositif **Amorces de parcours**, dès le début de l'année 2024, avec le déploiement d'un minimum de 3 000 parcours par an sur plus de 100 localisations différentes couvrant les 44 bassins d'emploi du territoire régional, **la Région donne la possibilité aux personnes en recherche d'emploi de reprendre confiance en elles, de déterminer un projet professionnel pour accéder à une qualification** voire directement à un emploi. Des attendus plus forts autour de l'accompagnement de publics fragilisés avec des freins périphériques plus importants, davantage d'exigence sur l'individualisation des parcours, des moyens humains renforcés pour accompagner les plus fragiles (référénts social et handicap), une mobilisation active des entreprises et un lien avec les prescripteurs tout au long du parcours sont les principales caractéristiques de ce dispositif.

La Région soutiendra **des d'actions territorialisées, des actions « d'allers vers »** visant à mobiliser des publics en amont des actions de formation. Cela se traduira notamment par la généralisation **des Places de l'emploi et de la formation avec France Travail** dont l'expérimentation dans le Limousin en 2023 a mis en évidence des résultats encourageants avec la participation de plus de 700 chercheurs d'emploi au plus proche de leurs lieux de vie et celle active des entreprises et des partenaires de la formation et de l'emploi.

La stratégie régionale de la formation professionnelle 2024-2028 vise également une **meilleure prise en compte du handicap et de l'illettrisme. Former au-delà du handicap**, c'est la volonté de la Région déclinée dans le Programme Régional d'Accès à la Formation et la Qualification des Personnes Handicapées (PRAFQPH) adopté en séance plénière de décembre 2023. L'une des ambitions de ce programme vise notamment à consolider l'accès à la formation pour développer la qualification des personnes en situation de handicap.

En matière de **lutte contre l'illettrisme**, la Région élaborera en lien avec l'Etat, les autorités académiques et les partenaires sociaux une nouvelle **feuille de route régionale de lutte contre l'illettrisme**. Elle encouragera pour les personnes en situation d'illettrisme le développement de **plateformes territoriales d'accueil et d'orientation vers la formation** afin de proposer en proximité des actions de repérage, accueil, diagnostic des publics mais également des démarches d'animation territoriale favorisant la mise en relation des acteurs et des dispositifs de formation.

En lien avec ses engagements en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, la Région portera une attention toute particulièrement à l'égal accès à la formation professionnelle avec notamment le soutien d'**actions autour des métiers « genrés » (métiers perçus comme masculins ou féminins)**.

### **Proposer des formations professionnelles qui répondent aux besoins d'aujourd'hui et aux défis de demain**

Dans un contexte socio-économique marqué par de profondes mutations et d'importants défis à relever, la Région Nouvelle-Aquitaine considère qu'une formation professionnelle de qualité peut apporter une contribution majeure à la compétitivité économique, à l'épanouissement individuel et plus largement à la cohésion d'une société. Elle entend pour cela, sur les prochaines années, conduire une action couplant à la fois visée à court terme et capacité d'anticiper au service d'un « territoire compétent ». Il s'agira pour la Région de proposer aux néo-aquitains des formations leur permettant de :

- Disposer des clés pour comprendre, se situer et agir dans un environnement socio-professionnel complexe et évolutif tout en favorisant tout au long de leur vie leur insertion, leur maintien dans l'emploi et leur évolution professionnelle ;
- Préparer leurs compétences aux métiers d'aujourd'hui, en vue notamment de réduire les tensions de recrutement, tout en anticipant les enjeux de demain, dont ceux liés à l'accélération de la transformation des métiers et des emplois sous l'effet notamment du progrès technologique (intelligence artificielle, numérique...) et de la transition écologique en veillant à penser ensemble la digitalisation et la décarbonation.

Forte de son expérience, la Région proposera un **éventail de dispositifs de formation** pertinents et complémentaires entre eux en vue d'individualiser et de chainer les réponses à apporter à chaque bénéficiaire, de différencier l'approche en fonction des territoires et de mobiliser les acteurs pour fluidifier les parcours et améliorer en continu la qualité des formations.

Sur la base de l'analyse des besoins, des bilans des actions réalisées sur la période 2019-2023, des retours des acteurs issus des différentes instances et comités de pilotage déployés mais aussi des résultats et recommandations de l'évaluation des dispositifs régionaux de formation et d'emploi, la Région renouvelle **son programme régional de formation (PRF)** en l'appuyant sur trois dispositifs « clé » :

- **La maîtrise des savoirs fondamentaux et des compétences clés :**

La Région proposera aux personnes rencontrant des difficultés pour lire, écrire, compter ou agir de pouvoir intégrer des parcours de formation leur permettant d'acquérir les compétences de base indispensables à une insertion sociale et professionnelle durable via une **Habilitation de Service Public (HSP) "socle de compétences" 2025-2027**. Ce sont 8 800 places de formation qui seront déployées sur 2024 sur 477 sites de formation.

- **L'acquisition d'un premier niveau de qualification :**

Via l'**Habilitation de Service Public "premier niveau de qualification" 2024-2027**, la Région déploie une offre de formation destinée prioritairement à toute personne de plus de 16 ans possédant un niveau de qualification inférieur ou égal à un niveau 4 (baccalauréat) et rencontrant des difficultés d'insertion et/ou d'apprentissage. Elle leur permet d'accéder à des parcours sans sélection et sécurisés pour acquérir dans 7

secteurs d'activité à fort potentiel d'emploi sur le territoire régional un premier niveau de qualification gage d'employabilité et d'évolution professionnelle. Ce sont 7 558 places de formation proposées en 2024 concernant des métiers en tension de recrutement (449 pour l'agriculture ; 1966 pour le bâtiment ; 1398 pour l'industrie ; 847 pour l'hôtellerie-restauration ; 894 pour le transport-logistique ; 870 pour le commerce ; 1134 pour le service aux particuliers).

- **L'adaptation ou l'acquisition de compétences** en réponse aux besoins des filières et des territoires :

La Région mettra en œuvre **un programme de formations répondant à des besoins structurels et conjoncturels de compétences et de qualifications professionnelles sur des métiers en tension et/ou dans des filières d'avenir en lien avec les transitions écologique et numérique** (bâtiment durable, numérique, énergies décarbonées.). Financé dans le cadre de marchés publics, ce programme représente 7 158 places prévisionnelles sur 2024, 3 campagnes d'achat de formations, 278 lots lancés et des achats complémentaires chaque année.

Par ailleurs, la Région continuera de développer **une offre de formation spécifique pour les personnes placées sous-main de justice** (plus de 800 places prévisionnelles en 2024, 24 formations métiers, 20 établissements pénitentiaires).

De plus, afin de prendre en compte des problématiques locales singulières, la Région poursuivra son soutien aux **initiatives territoriales pour la formation (ITF)**, en complémentarité de son programme régional de formation et en appui aux partenaires locaux. Il peut s'agir d'**actions de remobilisation, de chantiers formation-qualification nouvelle chance** en lien avec les communes et les intercommunalités, des **Ecoles de la 2ème chance**, d'actions de qualification sur mesure ou relevant de la **promotion sociale**.

Parce que les compétences professionnelles ne sont pas les seules garantes d'une insertion professionnelle durable, la Région fait le choix **d'intégrer à tout parcours de formation une sensibilisation relative aux priorités régionales en lien notamment avec Neoterra** : transition écologique, lutte contre les discriminations et égalité F/H, numérique responsable, compétences douces et transverses, ....

**L'implication des entreprises dans les actions de formation** sera développée. Un label « **entreprise accueillante** » sera créé sur la base d'un cahier des charges coconstruit avec les partenaires sociaux. Cette démarche s'appuiera sur les pratiques déjà existantes pour les valoriser et les mutualiser afin de développer l'implication des entreprises régionales dans l'accueil des publics avant (information sur les formations et les débouchés), pendant (alternance centre de formation/entreprises) et à l'issue de la formation (recrutement des stagiaires).

De plus, pour **soutenir le développement de formations dans des filières économiques régionales stratégiques**, la Région encouragera le regroupements d'acteurs de différentes natures (organismes de formation, entreprises, acteurs institutionnels, etc.) au sein de consortiums ou de **campus régionaux (ex. Campus Talents et Territoires Nouvelle-Aquitaine)** pour faciliter les échanges, les mutualisations de ressources (compétences et équipements industriels pédagogiques) et la réponse à des appels à projets régionaux, nationaux ou européens (Appels à Manifestation d'Intérêt Compétences et Métiers d'Avenir, Programme d'Investissements d'Avenir 3 et 4 Ingénierie de Formations Professionnelles et d'offres d'Accompagnement Innovantes, etc.). Le projet BATTENA (formations en appui du développement de la

filière Batterie en Nouvelle-Aquitaine) constitue une illustration de ces nouvelles coopérations.

## Sécuriser les parcours de formation

Alors que les situations de plus grande précarité économique et sociale s'accroissent, l'accès ou le maintien en formation mais aussi l'entrée dans l'emploi passe par une sécurisation du parcours accrue pour permettre à chacune et chacun de mener à son terme son projet professionnel et personnel.

La Région s'attachera donc à poursuivre ou développer son action pour :

- Offrir un revenu décent pendant la formation,
- Identifier et lever les freins périphériques à la formation (hébergement, restauration, mobilité, garde d'enfants...),
- Proposer un accompagnement et une réponse personnalisée en articulant les différents dispositifs et les différentes aides,
- Mobiliser tous les acteurs en coordonnant leurs réponses.

La sécurisation des parcours professionnel constitue un levier permettant l'autonomie et l'émancipation des individus pour faciliter leur adaptation aux évolutions rapides de la société et de l'économie.

Faciliter l'accès à la formation comme à l'emploi implique en amont, un travail **d'identification avec les chercheurs d'emploi des freins périphériques ou obstacles susceptibles d'entraîner une rupture de leur parcours.**

**Il s'agira en premier lieu d'améliorer l'accessibilité aux dispositifs de sécurisation.** Cela implique de donner de la **visibilité** sur la nature des aides et l'accompagnement qui pourra être proposé aux stagiaires tout au long de leur parcours afin de les inciter à s'engager. Les ERIP (espaces régionaux d'information et de proximité), les CEP (conseillers en évolution professionnelle) seront notamment les vecteurs de cette visibilité aux côtés des organismes de formation.

Prévenir les ruptures de parcours durant la formation implique en outre de **garantir le versement d'une rémunération le plus tôt possible après le début de la formation aux stagiaires** non indemnisés par France Travail ou perdant leurs droits à indemnisation avant la fin de celle-ci. Près de 17 000 stagiaires ont été rémunérés par la Région en 2023 et 130 000 bulletins de paie ont été émis.

**Le fonds social formation** constitue également une réponse d'urgence pour soutenir les apprenants confrontés durant leur formation à des difficultés liées notamment au logement et au transport. Ce sont ainsi 1 456 aides qui ont été versées en 2023. Il sera adapté pour y inclure la garde d'enfants.

**L'offre de service intégrée** couplant formation, accompagnement socio-professionnel individualisé et services d'hébergement et de restauration, dans le cadre des habilitations de service public sera confortée.

Par ailleurs et en complémentarité, une **mobilisation de l'offre de service régionale globale** (transport, logement, dispositifs à destination de la jeunesse, santé...) sera recherchée.

La Région veillera plus largement à mobiliser tous les acteurs au service des usagers de ses dispositifs pour **mieux coordonner les réponses et articuler les différents dispositifs et les aides existantes.**

Afin d'accompagner et de sécuriser les projets professionnels des chercheurs d'emploi, **les Aides Individuelles Régionales (AIR) à la formation** dont celles permettant l'accompagnement à la VAE seront poursuivies. En 2023, 1 174 AIR ont été financées par la Région. En fonction des éléments de bilan, l'expérimentation en cours d'un **abondement du Compte Personnel de Formation (CPF) des chercheurs d'emploi** pour des formations concernant des secteurs d'activité en tension de recrutement (cf. 500 CPF abondés en 2023) pourra être renouvelée.

Au-delà des mesures déjà mises en œuvre, la Région entend développer de nouvelles réponses partenariales pour faciliter notamment les phases de transitions entre statuts ou entre dispositifs. En effet, les risques de rupture sont importants en début de formation ou lors de la phase d'entrée en emploi, dans les semaines et mois qui suivent la sortie de formation. Ainsi, **des expérimentations seront conduites avec des Départements volontaires permettant le cumul RSA et rémunération** ; cela tant pour lever les freins à l'engagement en formation que pour sécuriser la reprise d'emploi post formation.

D'autres expérimentations viseront à explorer des solutions **pour fluidifier le passage d'un dispositif à l'autre** : Amorce de parcours vers l'Habilitation de service public par exemple ou **d'un statut à un autre** : demandeurs d'emploi -salarié.

## Favoriser l'insertion et l'évolution professionnelle

Malgré une amélioration très sensible ces dernières années du taux d'accès à l'emploi des stagiaires à l'issue d'une formation, de nombreuses personnes ne tirent malheureusement pas encore suffisamment profit de leur formation à court ou moyen terme. Dans le même temps, les difficultés de recrutement des entreprises ont atteint des niveaux records en Nouvelle-Aquitaine en 2023.

Il s'agit pour la Région, dans ce contexte de réduction forte du chômage et de questionnement de la place du travail dans le projet de chacun, de contribuer activement et collectivement à relever le défi du plein emploi en renforçant **les liens entre la formation et l'emploi afin que l'investissement public dans la formation favorise l'insertion et le maintien dans l'emploi, l'évolution professionnelle des actifs et réponde aux besoins de l'économie et des territoires.**

Ainsi, pour bâtir des solutions aux problématiques de recrutement et d'accès à l'emploi, la Région a engagé des actions et en déploiera de nouvelles pour réduire les tensions de recrutement, favoriser l'insertion professionnelle des sortants de formation en lien étroit avec les acteurs du "Réseau pour l'emploi" et contribuer au maintien dans l'emploi et à l'évolution professionnelle des salariés.

La problématique des tensions sur le recrutement est multifactorielle. **Agir sur ces différents facteurs revient à mobiliser plusieurs compétences de la collectivité régionale, telles que l'aménagement du territoire, le développement économique, la formation et l'orientation, la mobilité.** Ces thèmes s'appliquent différemment selon les secteurs d'activité et les bassins d'emploi. Traiter cette

problématique revient à adopter une approche collective, décloisonnée et territorialisée pour travailler efficacement et résoudre des problèmes complexes.

Dans ce cadre, **la Région a créé les conditions du partenariat à l'échelle régionale au travers notamment des Contrats Régionaux de filières (CRF) en associant les branches professionnelles, l'Etat, les autorités académiques, le service public de l'emploi, les directions sectorielles de la Région**, afin de mobiliser autour des besoins de compétences, d'observer, de travailler l'attractivité des métiers ainsi que le recrutement et la fidélisation des salariés. Les 9 CRF de Nouvelle-Aquitaine (agriculture, bâtiment – travaux publics – négoce de matériaux, industrie, mobilités, numérique, hôtellerie-restauration-tourisme, santé-social, animation-sport, métiers de la formation ) seront renouvelés et animés sur la période 2024-2028.

**Des actions territorialisées pourront être initiées pour agir sur la levée des freins périphériques aux recrutements** pour les publics les plus éloignés de l'emploi en s'appuyant sur les initiatives locales déjà existantes. Fort des enseignements positifs de l'expérimentation menée par la Région autour des **Action de Formation en Situation de Travail (AFEST)**, le développement de **formations sur mesure à l'échelle de l'entreprise dans la logique "Former pour recruter"** sera encouragé.

Les actions de formations qualifiantes collectives déployées par la Région sont conçues pour répondre aux besoins du marché du travail local. Elles sont décidées en concertation avec les acteurs locaux, notamment les entreprises. Dans un contexte de tensions sur le marché du travail, l'objectif est d'anticiper, soutenir et accompagner la sortie de formation tout en mesurant la pertinence des outils, des sites et des plateformes existants. Pour atteindre cet objectif, **l'information des entreprises et partenaires sur l'offre de formation régionale sera renforcée.**

Dans cette perspective, il s'agira également de **démultiplier les opportunités de rencontre entre les sortants de formation professionnelle (stagiaires, lycéens, apprentis) et les entreprises en recherche de compétences. La plateforme Talents d'ici** déployée par la Région, vise à faciliter cette rencontre. En complémentarité, **la démarche collective et territorialisée « Recrutons Nos Talents d'Ici (RNTI) »** proposera de rapprocher les stagiaires sortants/entrants de la formation professionnelle, les apprentis, les lycéens (Professionnels & Technologiques) des recruteurs du territoire. Dans ce cadre, des **expérimentations sur certains territoires menée avec France Travail en lien avec des EPCI et des entreprises** seront également poursuivies.

Afin de contribuer au maintien dans l'emploi et à l'évolution professionnelle des salariés en entreprise, **la Région mettra en œuvre des Aides régionales pour le développement des compétences en entreprise avec un ciblage prioritaire des TPE/PME.**

En effet, la Région Nouvelle-Aquitaine porte depuis de nombreuses années **une politique volontariste dans le domaine de la formation des salariés**, en cohérence avec ses compétences de développement économique, de formation professionnelle et d'aménagement et de développement des territoires. En mars 2023, elle s'est dotée d'un cadre d'intervention et de mesures positionnés en accélérateur de croissance auprès des entreprises et des filières qui placent le facteur humain au cœur de leur stratégie de développement. Avec ces mesures, inspirées par les principes de la RSE, elle propose des

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur 033-200053759-20240311-lmc100003505976-DE Acte certifié exécutoire Envoi préfecture le 22/03/2024 Retour préfecture le 22/03/2024 Mis en ligne le 22/03/2024
--

solutions aux entreprises pour faire évoluer leurs activités, répondre aux aspirations de leurs actuels et futurs salariés et gagner en compétitivité.

Afin de coordonner les interventions nécessaires pour favoriser l'insertion et l'évolution professionnelle, la Région élaborera et animera **un plan régional de mobilisation pour l'accès à l'emploi et l'aide au recrutement** qui permettra d'impliquer les entreprises et les territoires, de favoriser l'accès à l'emploi pour tous et mobilisera les acteurs.

### Conditions de réussite

A l'appui de la stratégie régionale de formation professionnelle, la Région se fixe des objectifs transversaux à considérer comme autant de conditions de réussite.

Ainsi, la Région s'attachera sur la période 2024-2028 à :

- Adapter et à développer en continu des formations professionnelles et des services associés en tenant compte des besoins de formation des publics bénéficiaires, des entreprises et des territoires ;
- Accompagner les transitions et accélérer les transformations du secteur de la formation professionnelle ;
- Renforcer la lisibilité, la visibilité et la qualité des formations ;
- Évaluer en continu la stratégie et les dispositifs régionaux déployés.

Plusieurs leviers sont déjà activés et ils seront renforcés.

En premier lieu, **l'articulation entre dimension régionale et territoriale** pour assurer le pilotage de cette nouvelle stratégie sera de nouveau recherché. Cette articulation s'inscrira dans le contexte de mise en œuvre de la loi Plein emploi et de la nouvelle contractualisation avec l'Etat autour du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2024-2027. Elle devra se traduire de manière opérationnelle en proximité afin de prendre en compte les spécificités de chaque territoire.

**Le système d'acteurs partenaires mobilisé par la Région pour le déploiement de la nouvelle stratégie** repose sur un existant déjà opérationnel et souvent contractualisé (France Travail, Missions locales, PLIE...). La coordination des actions s'inscrit dans des instances dédiées qui pourront évoluer pour s'adapter au nouveau contexte. Ainsi, tant au niveau régional (rencontres régulières avec les têtes de réseaux de la formation et de l'accompagnement des publics, Contrats Régionaux de Filières...) que territorial (Comités Territoriaux de la Formation, Campus formation...), **la Région continuera de fédérer les acteurs pour partager le recueil et l'analyse des besoins de formation ainsi que pour faciliter la mise en œuvre des dispositifs et actions.** La Région a déjà engagé une concertation avec les Conseils départementaux afin de développer l'accès à la formation des allocataires du RSA. Des partenariats sont également à l'œuvre et à renforcer (CCAS, SIAE...) où à construire en fonction des besoins et des enjeux notamment avec les entreprises, les EPCI, les associations dont celles à vocation caritative...

Central pour le déploiement de la stratégie, **l'appareil de formation fera l'objet d'une attention particulière.** Il s'agira d'accompagner une filière qui doit concilier son développement économique dans un environnement de transitions tout en assurant des missions de service public. **Le soutien à une filière de formation structurée, agile,**

**innovante et engagée** se traduira par le renouvellement du contrat régional de la filière formation, par l'adaptation du plan régional d'accompagnement à la transformation des organismes de formation et du dispositif de soutien à l'innovation. **L'expérimentation restera un mode d'action** pour tester de nouvelles solutions et favoriser la réactivité.

L'appropriation de l'offre de services par les acteurs est un enjeu crucial pour sa mobilisation au bénéfice des usagers. Ainsi, **une communication au plus près des acteurs et des territoires** sera organisée notamment via **des conférences territoriales de la formation**. **L'adaptation et le renforcement du plan de communication sur la formation** constituera le vecteur essentiel pour une meilleure **lisibilité et visibilité avec l'appui de Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine**.

Au travers de cette nouvelle stratégie, la Région porte **une ambition de qualité pour la mise en œuvre de ses dispositifs et pour l'offre de formation qu'elle met à disposition du territoire, des acteurs et des usagers**. En interne comme en externe, le suivi des dispositifs et de leurs actions nécessite de croiser les approches dans une dimension transversale (pédagogique, administrative et financière) et structurée par **une démarche d'amélioration continue de la formation** (respect des cahiers des charges, vérification du service fait, sanctions...). Dans ce cadre, l'écoute des stagiaires, l'amélioration de la gestion des alertes et le dialogue avec les opérateurs de formation devront répondre à **l'enjeu de la relation à l'utilisateur**.

Le développement de l'offre de services comme son adaptation s'appuieront sur **la remontée et la caractérisation des besoins** en emplois, en compétences et en qualification dont le process est en cours de rénovation. **Ce process collectif, itératif et prospectif** mobilisera toutes les ressources et outils nécessaires en interne et en externe de la Région. **L'adaptation des modes d'achat de la formation sera aussi explorée** pour apporter de la simplification, de la réactivité et de l'individualisation à l'offre de services et pour en améliorer son positionnement.

Durant la période 2019-2023, la Région Nouvelle-Aquitaine, attachée à l'évaluation des politiques publiques, a engagé une **démarche d'évaluation systémique de interventions en faveur de la formation et de l'emploi au travers d'un plan triennal qui a permis de mesurer les effets et impacts des principaux dispositifs** notamment en termes de retour à l'emploi mais aussi d'établir des recommandations qui ont été prises en compte pour leur renouvellement. **Cette démarche d'évaluation déjà bien ancrée sera poursuivie** dans une logique pluriannuelle afin d'accompagner chemin faisant la mise en œuvre de la nouvelle stratégie. Là encore, il s'agira d'**associer davantage les usagers et d'élargir son objet aux impacts sociaux et environnementaux**.

**Après en avoir délibéré,**

**Le CONSEIL REGIONAL décide :**

- **d'ADOPTER** la nouvelle stratégie régionale de formation professionnelle.
- **d'APPROUVER** les axes et leviers d'action proposés pour son déploiement ;
- **d'AUTORISER** le Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine à signer les actes et documents afférents.

Décision de l'assemblée plénière :

Le Président du Conseil Régional,

Adopté à l'unanimité des suffrages  
exprimés

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain Rousset', written over a horizontal line.

ALAIN ROUSSET